



Je passe devant le jaf est j'ai très peur

Par **myssa**, le **17/06/2011** à **18:21**

Bonjour,

Voilà je pose ce post car je suis inquiète & j'ai besoin de conseil.
Je passe au JAF Lundi et je n'ai pas d'avocat.

Le père de mes enfants nous a abandonné depuis deux ans. Il a renié notre fils qui a maintenant 20 mois. Notre fille a 3 ans mais ne se souvient plus de lui. Il n'a jamais téléphoné pour les anniversaires ou noel. Ne prend pas de nouvelles. Mon fils ne connaît pas son père. J'ai élevé ma fille dans un accueil mère enfant. Je me suis toujours occupé d'eux seule. Il venait que le weekends quand nous avions notre fille.

Je souhaiterai demandé des visites en lieu neutre car mes enfants vont allé chez des étrangers. Mon fils est toujours malade kiné etc..
ma fille a été très mal quand son père est parti.

Il a été violent avec moi, violence verbales, psychologique et physique.
L'affronté me fait peur.

Il a demandé un droit de visite au bout de 1ans & demi, il disait qu'il n'avait pas les moyen de se payé un avocat et cette année la il a fait un très gros crédit.

Est ce que les visites en lieu neutre seront-elles accéptés ? Est-il possible de demandé la garde exclusive et lui retiré ses droits ?

Merci pour votre aide,

une maman qui a peur du père de ses enfants et qui le craint énormément. Je suis vraiment pas bien psychologiquement avec toutes ses violences, j'ai très peur

Par **mimi493**, le **17/06/2011** à **18:25**

On ne peut pas prévoir.

Vous devez y aller en étant calme, sans vous énerver et surtout sans avoir peur

Vous auriez du faire une demande d'avocat gratuit pour représenter votre fille et qu'elle demande à être entendue par le juge

Par **myssa**, le **17/06/2011** à **18:37**

ma fille n'a que 3 ans, elle a eu un blocage du langage j'ai du l'emmené voir un psy car elle se frappait dessus en faite elle s'auto-punisser.

Je suis au rsa je n'ai pas les moyens de me payé un avocat.

Je suis très touché psychologiquement et rien que son regard va me faire remonté de mauvais souvenirs au temps ou il m'étranglé.

Il s'est privé lui meme de ses enfants, il venait a 22H au soir et perturbé leur sommeil, disait derrière ma porte qu'il ne supportait pas les pleurs de bébé etc..

quand je sors je regarde devant & derrière moi, j'ai l'impression d'etre suivie.

J'ai des vertiges, je suis nauséuse, je ne suis pas bien du tous & personne a qui parlé. Bref je serai presente lundi pour le biens de mes enfants.

Je me suis toujours acharné jusqu'a allé au resto du coeur, demandé des bons alimentaire. Maintenant je vais reprendre une scolarité normal pour poursuivre sur un Bts.

Il ne sait meme pas mettre un termomètre ou encore donné de la ventoline a un enfant avec le babyhaler.

Si mon fils est encombré il n'aura pas l'intelligence de soulevé son matelas

dans sa famille il y a des alcooliques, sa soeur qui a été violé, ils sont mal poli, pleins de poux et pleins de cafard dans le logement.

Que vont-ils devenir mes enfants ??

il y en a meme qui ont fait de la prison.

Par **puce3869**, le **17/06/2011** à **18:38**

Si vous avez peu de moyen, vous pouvez demander l'aide juridictionnelle.

Vous pouvez demander Lundi un report d'audience en expliquant que vous n'avez pas encore trouvé d'avocat acceptant l'aide juridictionnelle, pour vous défendre.

Par **myssa**, le 17/06/2011 à 18:39

Qu'est ce que l'aide juridictionnelle ? un avocat commis d'office ?

Par **Marion2**, le 17/06/2011 à 18:52

[s]Aide Jjuridictionnelle [/s] :

Vous demandez au greffe du Tribunal de Grande Instance un dossier de demande d'Aide Juridictionnelle ainsi que la liste des avocats acceptant l'Aide Juridictionnelle.

Vous contactez un de ces avocats.

Etant donné vos revenus, [fluo]vous avez droit à un avocat gratuitement.[/fluo]

Comme vous l'a dit puce 3869, vous demandez lundi au juge aux Affaires Familiales (JAF) à ce que l'audience soit reportée car vous n'avez pas encore trouvé d'avocat acceptant l'Aide Juridictionnelle.

Retirez dès lundi un dossier auprès du greffe ainsi que la liste des avocats.

Par **mimi493**, le 17/06/2011 à 18:53

Il faut déjà vous reprendre en main, parce que c'est la seule solution, vous n'avez pas le choix.

Par **cocotte1003**, le 19/06/2011 à 14:50

Bonjour, faites reporter cette audience, prenez un avocat et apportez lui un maximum de preuves de ce que vous dites, attestation de parents proches, d'amis, de médecins et de votre volonté à élever correctement vos enfants et surtout calmez vous et écoutez votre avocat, cordialement

Par **patience**, le 20/06/2011 à 18:38

bonsoir,

Nous sommes lundi, avez vous été retirer votre dossier d'aide juridictionnelle ? avez vous fait une demande de report d'audience ? vous êtes vous rendue à l'audience prévue ?

En tout cas ne baissez pas les bras, soyez forte pour eux, battez vous. Ca peut être très long. Moi ça fait presque 2 ans que je me bats pour eux et je ne lâcherais pas (violence physique, psychologique sur moi et les enfants, non paiement de la pension alimentaire, plusieurs passage devant le jaf et le tribunal correctionnel et j'en passe) courage à vous, c'est vous qui

avez les cartes en mains, c'est vous qui avez vos trésors et personne ne vous les prendra. soyez en sure. Votre histoire me fait comprendre que vous êtes mère avant d'être femme. Ne vous oubliez surtout pas. Encore courage.
En ce qui concerne une éventuelle médiation vous avez absolument le droit de la demander et de l'obtenir, vos enfants sont très jeunes.

Par **myssa**, le **20/06/2011 à 18:57**

Bonjour

J'ai pu voir un avocat ce matin qui a accepté de m'accompagner et Monsieur n'était pas là il n'a pas réglé son avocat et elle ne veut plus l'assister.

Vu que c'est la 3ème audience annulée il va recevoir par lettre recommandée avec AR un papier d'un huissier de justice je ne sais même pas pourquoi =/

Je n'ai plus peur d'y aller maintenant j'ai hâte d'être en octobre pour la prochaine audience. Il fait ses démarches et au final il assume plus rien.

Franchement je ne comprends plus rien & je comprend même pas pourquoi un huissier doit intervenir.

Merci à tous pour votre soutien. Je pense que mes ennuis se seront pas finis.

Entre la pension alimentaire, les droits de visites & j'en passe (...)

Quand est-ce que je vais pouvoir vivre ma vie correctement? je n'ai que 24 ans envisage de reprendre mes études en septembre & passé mon bac ensuite faire un BTS et j'ai pas envie d'échouer à cause de tous ça.

J'ai trop de choses sur les épaules, certes j'assume mes enfants à 100%. Pour rien au monde je changerai ma vie mais j'ai envie d'une vie meilleure.

J peux pas tous offrir à mes enfants en attendant je fais du ménage et le weekend je suis hôte événementielle & gogo danseuse.

J'ai hâte de passer mes diplômes, de pouvoir offrir plus à mes enfants avec un bon salaire.

Quand le jugement sera rendu je sais que je ferai que ça mettre des mains courantes parce que il viendra pas chercher les petits.

En attendant je perçois asf depuis janvier mais quand il devras me donner la PA et qu'il ne me la donne pas j'aurai un gros trou dans mon budget car la caf déduit la PA Sur le rsa pour compensé.

Une chose est sûre est que j'en aurais jamais fini avec lui.

Il est en train de se foutre dans la merde tous seule.

Il déclare 800euros de salaire alors qu'il a 3 crédits en cours (5000, 10000, et 16000euros). Il se met en arrêt de maladie exprès. Donne n'importe quoi comme papier à son avocate si j'ai bien compris dans le bureau ce matin.

Je ne sais pas si les crédits auto:consommation sont pris en compte dans la PA.

Il profite parce que je suis toute seule sans défence.

Mais une chose est sûre ce matin j'ai pris mon courage à deux mains je suis allé au JAF malgré les nausées que j'ai eu & les vertiges j'ai pris sur moi pour le bien de mes enfants. Ils ont un père et je n'ai pas envie que plus tard il me reproche des choses.

Dans un premier temps j'ai demandé des visites en lieu neutre mon fils ne connaît pas son père il l'a insulté de B***, Fils de P**, il a demandé un test de paternité, et la carrément renié. Ma fille l'a oublié quand je montre des photos elle ne me dit pas " papa"

Je n'ai pas envie qu'il les prenne le weekend et que dans 3 mois il en veuille plus et que mes enfants en souffrent surtout ma fille qui en a souffert entre la naissance de son frère le départ de son père elle a eu un blocage du langage, faisait des cauchemars, quand je criais dessus elle s'autopunissait en se frappant elle-même.

Je me fais trop de soucis, en milieu d'année quand sa maîtresse m'a dit que ma fille ne parlait pas comme les autres de son âge alors que c'est l'une des plus âgées je me suis mise à pleurer en disant que c'était de ma faute.

Enfin bref la prochaine audience et là il va recevoir la lettre d'huissier je parie qu'il va venir me faire en bas de chez moi alors que j'ai rien à voir avec ce papier je ne sais même pas ce que ça veut dire =/

Désolé pour le roman :\$ mais cela fait du bien de vider un peu son sac.

Merci de me lire & de votre soutien

Cordialement =D

Par **cocotte1003**, le **20/06/2011** à **19:38**

Bonjour, et bien voilà un bon début en ce jour. Remettez-vous vite sereinement à vous occuper de vos enfants et de vos études. La pension alimentaire sera versée s'il faut par saisi d'un huissier. Vous avez du temps pour faire un dossier avec votre avocat, il vous guidera. Ma fille est rentrée en CP avec un énorme retard de langage et cette semaine elle réussit brillamment en BAC +2 . Laissez le temps au temps et aidez-la dans ses devoirs. Arrêtez de vous prendre la "tête" et passez un bon été dans le calme, cordialement